



COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

 NOTRE ENGAGEMENT, VOTRE SÉCURITÉ

Objet : Fraude liées aux cryptoactif : ne soyez pas la prochaine victime

Joliette le 15 janvier 2025 – La Sûreté du Québec tient à vous rappeler les bons réflexes à adopter pour éviter une fraude liée aux cryptoactifs. Soyez un investisseur averti. Sachez que pour atteindre leurs objectifs, les fraudeurs :

- créent de fausses plateformes d'investissements;
- publicisent leurs plateformes sur différents médias sociaux en faisant miroiter des rendements étonnamment élevés;
- incitent une victime à investir ses actifs sur ces plateformes frauduleuses qui imitent, de manière très convaincante, des plateformes légitimes de placements;
- réclament des sommes supplémentaires à la victime pour couvrir différents frais lorsque cette dernière décide de retirer ses actifs de la plateforme;
- détournent les fonds d'une victime à son insu, désactivent la plateforme et disparaissent avec l'argent de la victime.

En tout temps, méfiez-vous d'une offre d'investissement non sollicitée avec promesse de rendements élevés sur des placements à faibles risques. Restez vigilant, informez-vous et gardez le contrôle sur vos cryptoactifs!

- Consultez le site Internet de l'Autorité des marchés financiers** pour demeurer informé des tendances actuelles en matière de fraude et de monnaie virtuelle, et pour vous renseigner sur la légitimité du produit offert :
 - Consultez la liste noire des sites Web ou des plateformes en lignes frauduleuses (attention : cette liste n'est pas exhaustive).
 - Validez que le courtier qui vous sollicite est dûment inscrit au [registre](#) de l'Autorité.
- Ne vous laissez pas charmer par un site Web visuellement attrayant** ou une plateforme dynamique. Les sites frauduleux sont bien conçus et donnent l'apparence d'être professionnels et fiables.
- Vérifiez la légitimité de votre interlocuteur**, que ce soit en personne, par téléphone, par courriel, par Internet, etc. Pour offrir un service financier dans la légalité, votre interlocuteur doit détenir une autorisation. Méfiez-vous des conseillers qui disent être accrédités outre-mer et qui sollicitent des clients au Canada.

POUR OBTENIR DE L'AIDE OU SIGNALER UNE FRAUDE

Dénoncez l'incident auprès du service de police qui dessert votre municipalité :

- Sûreté du Québec : 9-1-1
- Municipalités non desservies par le 9-1-1, composez le : 310-4141 ou *4141 (cellulaire)
- Service de police local.

Signalez l'incident au Centre antifraude du Canada, par téléphone au 1 888 495-8501 ou en visitant le www.antifraudcentre-centreantifraude.ca.

Geneviève Jetté
Poste de la MRC de Joliette
Sûreté du Québec
450 759-5222